
F32
R3



RAPPORT

SUR LA

COLONISATION

PAR

LE REV. M. F. RICHARD,

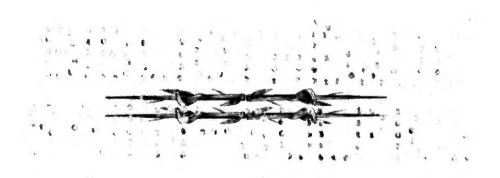
Président et Trésorier

DE LA

SOCIÉTÉ DE COLONISATION ACADIENNE,

Pour l'Année 1885.

VENDU AU PROFIT DE L'ŒUVRE. PRIX 25 CENTS.



BATHURST, N. B.:



IMPRIMERIE DU COURRIER DES PROVINCES MARITIMES.



RAPPORT SUR LA COLONISATION

—PAR—

LE REVEREND M. F. RICHARD,

PRESIDENT ET TRESORIER

DE LA

Societe de Colonisation Acadienne,

POUR L'ANNEE 1885.

Les Acadiens, désireux de remplir leur mission comme peuple dans les Provinces Maritimes et de travailler efficacement à l'avancement moral, intellectuel et matériel de leurs frères, se réunissaient en Convention à Memramcook eu 1881, et ensuite sur l'Ile du Prince Edouard en 1884, pour s'occuper sérieusement des questions qui les intéressent au suprême dégré. A la première Convention, après avoir rendu au Dominateur des nations le tribut d'hommage et de reconnaissance que nous lui devons, les délégués des diverses Provinces se réunirent pour délibérer sur les divers sujets proposés par les organisateurs.

Une Fête Nationale fut adoptée à l'unanimité, après une chaleureuse et longue discussion, et "l'Assomption de Marie," qui se célèbre le 15 août, devint, par le choix libre et autorisé du peuple, le jour de ralliement et des réunions nationales. La question de l'éducation fut aussi dûment considérée ainsi que plusieurs autres questions importantes. La Colonisation ne fut pas non plus oubliée et avec raison. Son importance vitale, au point de vue national et religieux, demandait une attention toute spéciale de la part des patriotes réunis.

Une Société de Colonisation fut organisée avec tous les officiers pour le bon fonctionnement d'une œuvre aussi importante. Sous la présidence du Rév. Joseph Ouellette, curé de Ste. Marie, Bouctouche, la société s'organisa et opéra une certaine somme de bien mais non aussi générale que son dévoué Président et les amis de l'œuvre l'auraient désiré.

A la seconde Convention, à Miscouche, Ile Prince Edouard, après la discussion de sujets importants, la Colonisation occupa l'attention sérieuse des délégués réunis, et je fus nommé Président et Trésorier de la dite Société de Colonisation appelée la "Société de Colonisation Acadienne Française." Le désir légitime de servir des intérêts aussi précieux et avantageux à l'Eglise et à la Patrie me fit accepter la tâche imposée par mes compatriotes, et je pris la résolution de promouvoir la cause avec tout

le zèle et le dévouement dont je serais capable. Il m'incombe maintenant de rendre compte de mon administration depuis mon entrée en fonctions et de faire les réflexions que mon expérience et ma connaissance des choses m'autorisent de faire, toujours dans l'intérêt de l'œuvre.

IMPORTANCE ET AVANTAGE DE LA COLONISATION.

Une chose, une affaire importante, est celle d'où doit résulter des intérêts précieux et généraux ; or, il est facile de constater combien cette œuvre est importante, puisque les intérêts de Dieu, de la Religion, de l'Eglise et de la Patrie y sont entièrement liés et attachés. N'est-ce pas par la Colonisation que Dieu veut étendre son royaume ici-bas ? N'est-ce pas par ce moyen qu'Il fait connaître son Saint Nom aux peuples barbares et infidèles ? Ne sont-ce pas des colons animés de l'esprit chrétien qui ont évangilisé et civilisé le nouveau monde ? Tous les peuples de l'univers doivent leur prospérité et leur gloire aux premiers pioniers qui, par leur courage et leur persévérance, leur ont préparé tous les avantages dont ils jouissent, hélas ! avec peu de reconnaissance. La religion, élément essentiel, indispensable pour le bonheur des peuples, est introduite, protégée et soutenue par la colonisation chrétienne. L'Eglise Catholique, qui a le droit de régner par toute la terre et qui a la mission Divine de conduire les hommes au bonheur véritable, ne saurait se maintenir et opérer son influence bienfaitrice sur la terre sans l'aide et le soutien de la Colonisation. Le chrétien soucieux des intérêts de Dieu, le catholique ayant conscience de sa mission et de ses devoirs doit aimer, encourager, soutenir cette œuvre éminemment chrétienne et catholique. Le souvenir des premiers découvreurs et défricheurs de notre beau pays ne devrait jamais être oublié. Ces braves qui ont laissé leur patrie, leurs familles, leurs foyers pour venir planter la croix en Amérique et dans tout le pays et ainsi jeter cette semence qui devait produire tant de fruits précieux pour nous, méritent notre admiration et notre éternelle reconnaissance.

Ceux qui, marchant sur leurs traces, continuent à étendre le règne du Christ et l'influence de la religion dans tout le pays en se soumettant à toutes les privations, les insultes, les persécutions que leur œuvre de zèle et de dévouement leur attirent de la part de ceux qui ne peuvent ou ne veulent reconnaître le vrai mérite ; ces vrais héros, ces vrais promoteurs des intérêts communs ont droit à la reconnaissance générale ; mais, au contraire, ils sont ignorés, oubliés, injuriés, et cela en face d'un public bénificié, sans qu'une voix d'indignation s'élève pour revendiquer l'honneur et les gloires de ces vrais patriotes et bienfaiteurs publics. Comme enfant de l'Acadie, héritier des avantages que nos ancêtres sont venus apporter dans notre pays, je réclame pour nous, braves fils de la France, de la vrai France, un souvenir de tous ceux qui habitent ce pays et une expression de reconnaissance envers vous qui avez été nos pères dans la Foi et qui nous avez légué cet attachement à la Sainte Eglise Catholique qui ne s'est jamais démenti !

Mais un mot qui a toujours éveillé dans l'homme des sentiments de noblesse, de dévouement et de sacrifice, c'est le mot *Patrie*.

L'homme en naissant, par l'instinct de sa nature, s'attache à ses parents et au sol qui l'a vu n'aître. Ce sentiment est inné en lui et au fur et à mesure que son intelligence se développe cet attachement se fortifie, et rien ne saurait rompre ce lien qui est même plus fort que la mort.

L'enfant bien né, le vrai patriote, se réjouira des progrès, des triomphes, des avantages dont jouit son pays, et il s'efforcera de contribuer de toutes ses forces à promouvoir les intérêts de sa Patrie.

De même, il s'affligera des humiliations, des insultes, des persécutions que l'on voudra faire subir à ses compatriotes et il sera disposé de travailler avec énergie et persévérance à revendiquer les droits de sa *mère outragée.*

Le bon patriote ne peut, même dans le but de promouvoir les intérêts de son pays, faire aucune injustice ni adopter aucun moyen qui ne serait pas en conformité avec la justice et l'honneur. Mais, il peut et il doit chercher, par des moyens légitimes et justes, l'avancement matériel, intellectuel et moral de ses compatriotes, et protester contre toute tentative faite à sa nationalité et agiter d'une manière constitutionnelle et légitime les questions qui peuvent contribuer au bien commun de ses semblables.

Voyez ce qui se passe actuellement en Irlande et en Canada depuis quelque temps. Voyez ces agitations nationales poussées quelques fois au delà des limites de la stricte sagesse, mais toujours pour la revendication de droits nationaux méconnus, méprisés. C'est l'amour de la Patrie qui a immortalisé O'Connel et qui lui a mérité l'admiration universelle ; c'est ce même dévouement qui a fait de Papineau et de Cartier des célébrités. Je ne mentionnerai pas le nom d'un Parnell qui se prépare une couronne immortelle par les services qu'il a rendus à son pays, ni d'un Riel qui a subi la peine de mort pour avoir aimé trop passionnément, peut-être, ceux qui lui étaient liés par le sang, et n'avoir pu dominer son indignation à la vue des souffrances et des injustices que l'on faisait subir à ses compatriotes. Aimer trop son pays peut être un défaut, mais ne pas l'aimer assez c'est un crime. La Colonisation est pour ainsi dire la mère de tous les beaux sentiments. C'est elle qui en prenant possession du sol au nom de tel ou de tel pays, en fait le domaine de ses premiers possesseurs, et, par conséquent, leur patrie. C'est elle qui donne à ces nations la force et les éléments nécessaires pour se maintenir et faire respecter ses droits. Ce sont les possesseurs du sol qui ont le droit de demander à ce que justice soit faite et l'exiger au prix même du sang et de la vie. Dieu, la Religion et l'Eglise bénissent les braves qui prennent les armes pour courrir à la défense légitime de la Patrie.

L'Acadie a aussi une Patrie, belle et intéressante à sa naissance ; mais défigurée dès son bas-âge par des mains barbares et perfides. Elle a souffert la faim, la soif, la persécution, l'exil. Elle a même été ensevelie par ses tyrants qui la croyaient morte à jamais. Cependant, le tronc séparé de la souche et transporté loin du sol naturel a repris racine, tant était robuste et productive sa constitution. Aujourd'hui il a répandu ses rejetons dans toutes les Provinces Maritimes et il est devenu un arbre grand, robuste, audacieux. Il est intrépide, car il a des racines profondes

et éprouvées, et ses rejetons se multipliant toujours par l'influence de la Colonisation promet de devenir, comme il a le droit de l'être, le roi des arbres nationaux dans les Provinces Maritimes. Acadiens ! vous avez une Patrie ; c'est la belle Acadie que vous devez avoir et chérir comme une mère, une *mère de douleur*, qui vous a enfantés dans les larmes et les persécutions. Votre devoir c'est de la servir, de la défendre, de travailler à sa prospérité. Or vous ne saurez lui être plus utiles qu'en préparant le sol pour qu'Elle répande ses rameaux davantage afin qu'elle puisse élever son front triomphant au soleil des nations. Colonisez, braves fils de braves ancêtres. Montrez que vous n'êtes pas dégénérés et que vous êtes disposés à travailler avec ardeur à conserver et à étendre notre domaine national. Donc, il faut admettre que l'œuvre de la Colonisation est fort importante au point de vue chrétien, religieux et national. Disons un mot maintenant sur

LES OBSTACLES A LA COLONISATION.

Toute bonne œuvre a ses épreuves, ses contre-temps ; or, la Colonisation qui a pour mission de protéger les intérêts de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie, doit nécessairement avoir des ennemis.

Les obstacles qui s'opposent à la Colonisation sont multiples. D'abord il faut admettre, et notre histoire ne vérifie que trop le fait, que nous, Acadiens, formant une nationalité distincte des autres qui nous entourent et parlant une langue différente aux autres, nous avons été et nous sommes encore considérés comme des êtres qui ne devraient à peine exister, ou, au moins, qui ne devraient exister que pour servir les intérêts des autres. De là cette indifférence a tout ce qui nous concerne comme peuple. De là ces efforts, directs et indirects, de nous tenir dans l'oubli et éloignés de toute position qui pourrait nous donner quelques avantages. N'ayant que peu d'influence dans l'Eglise et dans l'état, et, par conséquent, ne possédant aucun moyen d'organisation par nous-mêmes et ayant peu à espérer des autres nationalités qui voient d'un mauvais œil notre agrandissement, il nous faut accomplir notre œuvre avec beaucoup de difficultés. Tant que notre influence ne sera pas plus sentie dans l'Eglise et dans l'état nous aurons à accomplir notre œuvre par les seuls efforts de notre population, encouragée par les vrais et rares amis de notre nationalité. Notre manque d'influence est donc le premier et principal obstacle à la Colonisation pour les Acadiens. Ensuite nous avons à lutter contre l'indifférence et l'apathie de nos gouvernements qui, n'envisionnant que le pouvoir, favorisent d'avantage les industries qui peuvent le plus directement et le plus promptement remplir les goussets de ses ministres et des officiers. Il est vrai, il y a des déboursés considérables faits en faveur d'émigrés, mais il faut que nos colons provinciaux soient surchargés d'impots pour rencontrer ces dépenses en faveur d'émigrés qui, pour la plupart, ne sauraient résister à notre climat et subir les labeurs pénibles du défrichement de nos terres. Il y a des preuves abondantes de cet avancé dans notre propre province. Nos gouvernements, en imposant de lourds fardeaux sur leurs propres sujets naturels, les chassent du pays et introduisent

ensuite, aux frais du pays, des émigrés pour remplacer les vides causés par un exil forcé. Or, comme dans la Province du Nouveau Brunswick surtout, les Acadiens colonisent davantage, il s'en suit que, comme on s'intéresse peu à leur existence, ils sont souvent traités avec beaucoup de sévérité. Je parle ici par expérience en m'étant, depuis quinze ans, occupé activement de Colonisation. Le système sous le "Free Grant Act" offrait certains avantages. Le gouvernement faisait arpenter, à ses frais, certains blocs de terre propres à la colonisation et personne avait droit d'avoir de licence pour coupe de bois de service sur ces blocs réservés. Le colon, lui même, qui applique pour un lot dans ces blocs, ne peut couper du bois pour le marché pour trois ans et avant d'avoir défriché un certain lopin de terre, etc., etc., et, par conséquent, les premières années du défrichement sont très pénibles ; car ces colons, arrivant pour la plus part très pauvres, ne peuvent se maintenir sans l'aide de quelques industries. Si un colon, par nécessité ou autrement, viole cette loi, on lui impose des impots (*stumpage*), ce qui lui laisse aucun bénéfice. De là la nécessité de s'endetter —ce qui signifie, dans nos colonies, la *perte des biens*.

Ce système, sous le gouvernement actuel, est à peu près lettre morte, et le gouvernement adopte le système appelé "Labor Act." D'après ce système, le colon qui applique pour un lot de terre doit travailler pour $30.00 valant sur les chemins, payer l'arpentage et son application. A ce système il y a des avantages, mais avec beaucoup d'inconvénients, surtout lorsque les officiers, commissaires, arpenteurs, et le département de l'arpenteur général ne sont pas assidument surveillés. D'abord, d'après ce système, il faut que le colon commence à payer son application par le commissaire. Si on le favorise d'une approbation immédiate, ce qui n'arrive pas toujours, puisque des applications restent des mois entiers sans réponse, il faut qu'il attende que l'arpenteur du gouvernement, ou approuvé par le gouvernement, vienne *tirer ses lignes*, ce qui est retardé souvent pour des années entières, et lorsque l'arpentage est fait il faut un déboursé de plusieurs piastres. Il faut ensuite qu'un rapport soit fait au gouvernement par l'arpenteur, et il faut qu'il soit payé de nouveau. Souvent ces rapports sont retardés pour plusieurs années, de sorte que ces terres, quoique habitées et cultivées, sont considérées vacantes au département des terres de la couronne, et les agents du gouvernement saisissent le bois manufacturé, *écorce*, billots, etc., coupés sur ces terres sans que le propriétaire puisse les empêcher. Mais ce qui est le plus odieux, c'est que toutes ces terres qui ne sont pas actuellement accordées aux colons par "*grant*" sont sous licences pour plusieurs années aux spéculateurs de bois qui ont le privilège de piller ces terres et empêchent les colons qui les habitent de faire aucune coupe de bois de service sans leur permission. Ainsi, les colons sont à la merci des officiers du gouvernement qui peuvent négliger leurs devoirs pour favoriser les spéculateurs ou pour se favoriser eux-mêmes, étant chargés de collecter les impôts sur toutes terres dont les *titres ne sont pas entre les mains des propriétaires* et qu'ils ont eux-mêmes retardés volontairement. Je

connais des colons qui, après avoir travaillé et occupé des terres pour cinq ou six ans et même plus, par négligence des officiers, n'ayant pas reçu leur titre, ont été forcés de payer des impôts, sur le bois coupé, pour des montants de plusieurs cents piastres. Ayant, moi-même, demandé remboursement à ces colons par le gouvernement, on me dit qu'il n'est pas responsable des officiers. Je ne puis démontrer ici comment on traite les colons, surtout ceux qui n'ont pas l'avantage de l'éducation. Ainsi les colons n'ayant pas la permission de couper du bois pour le marché sans la permission des licenciés, sont forcés de travailler pour eux et d'accepter les gages offerts et de payer jusqu'à cent pour cent. pour les provisions, étant forcés de prendre des marchandises comme paiement. Je demanderais donc que nos hommes publics et tous les amis de la Colonisation et du pays vinssent à prendre l'initiative et insister à ce que dans chaque colonie il soit nommé un commissaire de "Free Grant" et un autre sous le "Labor Act." (Un seul pourrait suffire.) Lorsque le commissaire réside loin de la colonie, comme cela est le cas souvent, et qu'il n'a aucune sympathie pour les colons, il résulte que les colons sont négligés et abandonnés. Que l'arpenteur ne soit pas tout à la fois commissaire et officier pour collecter les impôts. Que chacun ait sa besogne séparée. Si toutes ces fonctions sont entre les mains du même officier, il a le controle de tout et il n'y a pas de protection. Que l'arpentage se fasse, dans tous les cas, aux frais du gouvernement, et qu'il voit à ce que l'arpenteur fasse son ouvrage à temps, ce que peut faire le commissaire de la localité, qui peut, au besoin, en avertir le gouvernement en cas de négligence. Si le gouvernement ne veut pas donner l'arpentage gratuitement au colon, qu'il retienne sa "grant" jusqu'à ce qu'il soit remboursé. Le but c'est que le colon sérieux et travailleur puisse avoir le titre de sa terre le plustôt possible et s'encourager à remplir les conditions voulues afin qu'il puisse avoir l'avantage du bois qui se trouve sur sa terre. Que le colon qui applique pour une terre ne soit jamais refusé sous prétexte que ce terrain est sous licence. Il est absolument nécessaire que le sol soit libre aux colons, autrement la Colonisation est impossible. Du moment qu'un colon applique pour un lot de terre, licencié ou non, il doit lui être accordé, et après l'année expirée la licence ne doit pas être renouvelée, à moins que l'applicant ne soit pas un colon de bonne foi, "*a bona fide settler.*" Voilà quelques suggestions qui pourraient obvier à quelques-uns des obstacles qui s'opposent à la Colonisation.

Mais ce qui rend la Colonisation difficile et ingrate c'est surtout le manque de ressource à la disposition des nouveaux colons qui sont pour la plupart des jeunes ménages ou des familles entières venant des anciennes paroisses où un surcroit de population et une distribution injustifiable des patrimoines les ont réduit à l'indigence. Le plus grand tort qu'un père puisse faire à son enfant, ou à ses enfants, c'est de diviser sa terre, qui à peine suffit au soutien d'une seule famille, après avoir été épuisée comme cela se pratique que trop chez nos fermiers acadiens. Ainsi on distribuera entre deux ou trois garçons une portion du patrimoine, on les établira,

on les mariera, et après quelques années ces biens sont endettés, hypothéqués, vendus, sacrifiés au profit des créanciers, et voilà deux ou trois familles sur le chemin. Quoi faire ? Le shérif vient chasser les premiers propriétaires et y introduire des étrangers qui viennent bénéficier aux dépens de nos pauvres et imprévoyants Acadiens. Il faut partir, mais avec rien. Où aller ? A Rogersville, à Acadieville, à St. Paul, à Adamsville, et ainsi de suite. On y arrive dépourvu de tout, et ce qui pis est avec des dettes. On prend une terre, on se construit une cabane, on fait un petit désert, et voilà que la bonne femme et les enfants commencent à demander du pain. Il faut partir pour en gagner, et où ? Il faut aller trouver les spéculateurs ou les licenciés qui, généralement, savent prendre avantage de la position et profiter de l'indigence entière, pour s'enrichir. Ainsi, la terre est négligée ; mais quoi faire ? Ne pouvant prendre le dessus, les dettes s'accumulent et les terres passent dans des mains étrangères. Si ces parents avaient agi avec sagesse et prévoyance ; si on avait conservé le patrimoine pour un seul enfant, et si on était allé établir de suite ces jeunes gens dans nos colonies, sur des terres fertiles, ils seraient aujourd'hui indépendants, prospères et heureux ; tandis qu'ils sont malheureux par suite de cette mauvaise conduite et maladministration.

Mon expérience m'a appris qu'un ménage, à plus forte raison qu'un jeune homme, qui s'établit dans une de nos colonies, sans dettes, avec un petit ameublement et des provisions pour six mois d'avance, est assuré de prospérer. Donc, ce qui rend la Colonisation bien difficile c'est le moyen de ressources. Aucun encouragement de nos gouvernements ; au contraire, on impose des impôts intolérables et on les soumet à des conditions très onéreuses. Si, au lieu de faire tant de déboursés en faveur des Emigrés, on donnait une prime au nouveau colon les deux premières années du défrichement, est serait plus rationel. Le fait est que cette question vitale devrait être une question d'Etat—la question par excellence ; tandis qu'elle est mise au dernier rang. Où sont donc les vrais patriotes, les amis véritables du pays ? Comment obvier à cet obstacle ? Il n'y a qu'un moyen : c'est d'organiser des sociétés paroissiales pour venir en aide à nos frères colons. J'ai déjà eu occasion de faire appel au public à ce sujet avec un certain succès, mais généralement on est indifférent à ce propos. On dira : nos vieilles paroisses sont trop pauvres. Je réponds : c'est le moyen de les enrichir.

Envoyez dans les nouvelles colonies un tiers du surcroit de votre population qui est votre ruine, et avec les biens qu'ils laissent, et qu'ils devraient laisser sans encombrement, fournissez leur des provisions, des semences, des bestiaux, etc., et vous vous enrichissez. Vous conservez le pays à vos enfants, à vos compatriotes, et vous contribuez à l'extension de notre pays. Par suite du manque de sympathie et d'intérêt envers nos colonies Acadiennes, de la part du clergé, de nos hommes d'état, et des vrais patriotes, l'œuvre marche, mais lentement, lourdement et fort péniblement. C'est une honte de laisser souffrir un colon sérieux, industrieux et travailleur ; c'est étouffer l'énergie qui prépare notre avenir national.

Je suggère donc que dans chaque paroisse on organise des sociétés locales, avec des officiers intéressés à l'œuvre. Que l'on fasse des tournées paroissiales et que l'on demande et accepte de tout ce qui pourrait être utile aux colons indigents. Que ces sociétés locales soient agrégées à la Société Centrale, afin que tout se fasse avec régularité. De cette manière on arrivera à l'obstacle insurmontable—la pauvreté des colons. Au printemps dernier, dans la Colonie de Rogersville surtout, une disette véritable existait presque généralement. Le commerce d'écorce, etc., avait été fort injudicieusement transigé, de manière que les colons au printemps se trouvaient dans une détresse véritable. Au delà de 200 familles se trouvaient sans semences. Pas de provisions, pas de semences, et aucun lieu d'en gagner. Il faut dire que la récolte avait manqué presque totalement, ce qui était plus ou moins général. On voulait partir et un bon nombre partirent en effet. Les autres demandaient assistance afin de continuer leur œuvre ; je fus forcé de prendre de grandes responsabilités en leur faveur, qui m'embarassaient beaucoup, et, ne pouvant suffire aux exigences, je fus obligé de faire appel au gouvernement et au public pour de l'assistance. Je dois dire à l'honneur de nos amis qu'ils ont bien mérité de nous. Il est vrai que ce n'était pas précisément l'œuvre de la Colonisation qui fut le mobile de leurs actions, mais bien leur esprit de charité chrétienne ; dans tous les cas nous reçumes de l'assistance de diverses parties de la Province et de l'Ile du Prince Edouard, ainsi que de plusieurs particuliers. (Voir le compte rendu à la fin.)

Avec cette assistance nous avons pu soulager les plus nécessiteux et fournir les moyens à tous de planter et semer au moins une petite quantité ; et le ciel semble avoir béni nos bienfaiteurs et les bénéficiés en envoyant une récolte tout à fait extraordinaire dans tout le pays. Ainsi, la colonie de Rogersville a été sauvée du naufrage par l'aide qui nous a été accordée à temps opportun. Il est vrai, de telles crises ne doivent pas arriver tous les ans ; mais tous les ans il y a des nécessiteux, et à moins de venir en aide et d'encourager substantiellement nos colons, il est impossible de penser à fonder des colonies prospères et permanentes. J'espère donc que nos amis et les vrais patriotes, connaissant les avantages, l'importance de la Colonisation, voudront bien nous tendre la main pour nous aider dans cette œuvre si méritoire. Hélas ! si nos pauvres colons n'avaient encore que la pauvreté et l'indigence à subir ; mais si ils se trouvent dans la triste nécessité de demander du secours, on les critique, on les traite de paresseux, de fourbes, de fainéants, etc. On parle, on critique sans saisir ce que l'on dit et sans être au courant des faits et des choses. Ainsi la classe ouvrière, qui travaille péniblement à produire le pain au pays, est oubliée, méprisée par ceux même qui ont le plus bénéficié de leurs travaux. J'ai reçu, moi-même, des reproches d'un homme distingué, qui occupe une des premières places dans l'administration des affaires publiques, pour encourager au delà du raisonnable la Colonisation. Un autre qui, pourtant, devrait se rappeler qu'il doit aux Acadiens tous les honneurs politiques dont il a été l'objet et aussi son indépendance, me disait, et en présence

d'une Commission Provinciale, que Rogersville et l'Acadieville ne devraient jamais avoir été établies, que ces terrains devraient avoir été réservés aux entrepreneurs et aux spéculateurs. Ainsi, on voudrait chasser les enfants du pays, les exiler, pour enrichir des particuliers dont le patriotisme ne consiste qu'à grossir sa propre bourse. Il faut donc attirer l'attention du public sur cette question beaucoup trop négligée, et travailler à l'unisson à la faire triompher.

Dorénavant que dans les comtés où les Acadiens comptent un nombre respectable, que l'on exige des candidats qu'ils se prononcent sur cette question vitale. S'étant ainsi compromis, il faudra qu'ils s'occupent ensuite de la question sous peine de manquer à leur mandat. Il faut mettre tout au jeu, y intéresser ses amis et ses voisins ; en parler souvent, dans les réunions paroissiales ; en un mot en faire une question vitale. Laissez moi ajouter que la Colonisation a été pour nous, Acadiens, notre sauvegarde et notre salut national. Nous avons eu nos humiliations et nos troubles ; mais aussi nous avons nos gloires, que je pourrais appeler nos gloires nationales. Nous avons été victorieux sur de nombreux et puissants ennemis qui en voulaient à notre religion et à notre nationalité. On a voulu nous dérober notre foi et les avantages de notre Ste. Religion, et on a fait de nos ancêtres des martyrs et des confesseurs de la foi. On a voulu nous faire perdre notre autonomie nationale, en travaillant à la destruction de notre langue maternelle et en nous privant de nos traditions nationales. Nous avons résisté à tous ces attentats avec un mâle courage, et nous avons même aimé l'exil, le mépris, les insultes et la persécution, plutôt que de sacrifier des droits et des privilèges que des siècles de souffrance et de martyre avaient consacrés. Acadiens, ils ont voulu rester ! A Marie ils ont voulu appartenir. Français Catholiques ils désirent mourir. Or, pour rester Acadien, être véritables enfants de Marie, et conserver notre langue et nos traditions, il faut que la Colonisation soit notre nacelle. C'est elle qui nous donnera la force et les éléments voulus pour remplir notre noble et grande mission sur la terre et qui servira le plus à notre bonheur éternel.

Il me reste maintenant à faire un rapport sur les opérations de la "Société de Colonisation Acadienne Française" pour l'année 1885.

Le premier acte officiel, comme Président de la dite Société, fut d'envoyer une circulaire aux amis de l'œuvre que voici :

CIRCULAIRE SUR LA COLONISATION.

A titre de Président de la "Société de Colonisation Acadienne Française," je viens faire appel au public et aux Acadiens en particulier en faveur de cette œuvre éminemment religieuse, catholique et patriotique. Je ne saurais choisir un temps plus propice, pour m'acquitter de ce devoir, que l'époque des fêtes de Noël, et j'espère que dans la distribution des étrennes à l'occasion du nouvel an, l'œuvre de la Colonisation ne sera pas oubliée. Il s'agit donc de patroniser, d'encourager cette œuvre par excellence dans nos Provinces : je dis dans nos Provinces puisqu'elles sont plus ou moins peuplées par nos compatriotes, les Acadiens.

Il s'agit d'agrandir le domaine catholique, de répandre dans le pays des

humains, capables de rendre au Créateur le tribut qui lui est dû, et remplacer les êtres sauvages et sans raison qui habitent nos forêts vierges.

La Colonisation doit être chère à tout citoyen qui aime son pays ; or les Provinces Maritimes sont pour les Acadiens leur pays d'adoption. La Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap Breton, le Nouveau-Brunswick doivent à la France leur découverte et leur fondation. La Colonisation, la religion y ont été introduites par nos ancêtres. C'est le sol qui a été arrosé par les sueurs et le sang de nos aïeux. C'est le sol qui a été le témoin de nos persécutions, de nos luttes, de nos sacrifices, et aussi de nos triomphes et de nos gloires. Il doit donc nous être cher ce pays. Il faut travailler par conséquent à le rendre prospère, à lui préparer un avenir glorieux. Il faut que l'Acadien, imitant l'exemple des autres peuples, soucieux de leurs intérêts, se réveille, s'arme de courage, et se dise : je suis chrétien, et comme tel la reconnaissance doit me porter à coopérer avec mes compatriotes, à répandre le règne du Christ sur la terre ; je suis catholique et ce titre m'oblige à travailler à l'extension du domaine, de ma mère la Ste. Eglise. Je suis Acadien, et il ne m'est pas permis d'étouffer dans mon âme cet amour pour ma patrie, dont Dieu est l'auteur. Chaque peuple a sa mission à accomplir sur la terre, les individus ont aussi la leur, et ce n'est qu'en se conformant aux desseins de Dieu sur nous que nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir rempli notre rôle. Trop longtemps nous avons été inactifs ; trop longtemps nous avons manqué de cet esprit de générosité qui seul peut atteindre des fins nobles et glorieuses. Or je ne saurais vous recommander une œuvre plus digne de vous, de votre dévouement, que celle dont il s'agit. Il n'est pas question de s'emparer de tout le pays pour en devenir les dominateurs à l'exclusion des autres races. Il ne s'agit pas même d'empêcher des importations d'émigrés des autres pays. Loin de nous des pensées aussi égoïstes et aussi retrécies. Mais, il s'agit comme premiers défricheurs de ce pays, de continuer notre tâche. Ce que je demande c'est la liberté de s'établir à des conditions raisonnables, sur les terres de la couronne d'Angleterre. Nous ne voulons pas nous soustraire à ses lois ni méconnaître le drapeau de notre Souveraine. Nous voulons seulement jouir des droits de la constitution du pays. Nous voulons être considérés comme des sujets de sa Majesté avec les mêmes lois, les mêmes privilèges et les mêmes chances d'avancement. Nous voulons augmenter les ressources du pays, et nous sommes disposés à marcher en avant des autres et prendre le plus lourd fardeau, celui de défricheur. Tout ce que nous demandons c'est que nos gouvernements nous déterminent là où ils veulent que l'on commence les travaux. C'est que lorsque l'on fait application pour des terres, que l'on ne soit pas détenu pour des mois entiers sans recevoir de réponses. C'est que l'on ne mette pas au pillage des spéculateurs nos meilleures terres et les plus propres à coloniser. C'est que l'on ne dépense pas des sommes fabuleuses de l'argent public, et par conséquent de notre argent, à transporter, établir, nourrir et vêtir des émigrés impropres à la colonisation, tandis que les enfants du pays sont ignorés et surchargés d'impots pour subvenir à ces frais déplacés. Ce que je demande, au nom de mes compatriotes et de tous les citoyens du pays, c'est que nos gouvernements, peut-être sans y faire réflexion, ne chassent du pays, par des moyens systématiques, les bras les plus forts et les plus vigoureux, pour aller enrichir les étrangers. Comme enfant du pays, comme citoyen de cette province, je suis plus que contristé en voyant tant de difficultés, tant d'obstacles à l'acquisition des terres de la Couronne, lorsque pas plus d'un cinquième de la Province se trouve habité. On s'occupe des industries qui après tout ne servent que des intérêts particuliers, tandis que l'on néglige la grande chose nécessaire à la prospérité commune, la colonisation. La Société de la colonisation est fondée dans le but d'améliorer cet état de choses. Il s'agit de s'organiser

pour obtenir de nos gouvernements plus de facilités plus d'encouragements. Il s'agit de fournir aux colons des moyens des ressources pour les aider, surtout dans les premières années du défrichement. Il y a un comité responsable de tout l'argent ou des donations qui seront données pour cette œuvre, et il devra en donner un compte exact au public chaque année, ou plus souvent. Un règlement sera bientôt soumis au Comité Général, afin que l'œuvre soit maintenue sur des bases équitables, solides et durables. En attendant, comme président et trésorier de cette Société, je dirai plus, comme chrétien, comme catholique, comme Acadien, je reclame et je demande des étrennes. J'ose espérer que tous les amis du pays et des Acadiens viendront encourager leurs amis à s'intéresser à cette œuvre. Le clergé, je n'en doute pas, marchera en tête de ce mouvement, et j'espère voir dans chaque paroisse des sociétés locales établies qui pourraient être comme des succursales de la Société Centrale et Générale. Vous souhaitant à tous cette *paix* salutaire que le Sauveur est venu apporter à la terre à l'occasion de sa Nativité, et espérant que la Nouvelle Année sera pour tous des plus heureuses et des plus prospère et particulièrement pour les associés de l'œuvre de la Colonisation,

Je demeure, bien respectueusement,

L'ami de la colonisation,

M. F. Richard, Ptre.

St. Louis, Co. Kent, N. B., 8 Déc. 1884.

A cette circulaire j'ajoutai et je fis publier par la voix du *Moniteur Acadien*, un plan d'organisation que voici :

Que dans chaque paroisse, avec la bienveillance de M. le curé, on organise un comité spécial composé de cinq des principaux citoyens de l'endroit, dont l'un sera nommé secrétaire trésorier. Qu'on divise la paroisse par districts et que chacun des officiers nommés se charge d'une division avec la responsabilité de la parcourir par une visite à domicile. Qu'il collecte de l'argent, des effets de toutes espèces, en un mot tout ce qui peut être utile aux nouveaux colons. Cette tournée faite, qu'un rapport soit envoyé au Président de la Société Centrale, lui faisant connaître les résultats en détail. Que ces effets soient conservés jusqu'à ce que par ordre du Président, ils soient réclamés pour les colonies. Qu'un comité de cinq soit nommé dans chaque colonie qui soit chargé de se tenir au courant des besoins de leur localité et des plus nécessiteux et d'en faire un rapport au Président avant la distribution des offrandes au printemps. Comme la société a pour but d'encourager la culture des terres, il sera plus avantageux de distribuer les offrandes en effets ou bien l'argent, excepté dans des cas particuliers.

M. F. Richard, Ptre.

Ce premier appel eut peu de succès, quoique plusieurs amis du Canada et des Provinces me firent parvenir leurs contributions. Vers le printemps voyant que l'une de nos colonies, la plus jeune et la plus populeuse, était réduite à une véritable détresse, je fis un nouvel appel et j'insistai auprès du public et du gouvernement de venir en aide à ces pauvres mais méritants colons. Le gouvernement fit dépenser d'avance l'argent voté pour les chemins dans cette localité, et un montant de $300.00 empruntées des fonds de l'année suivante. Ceci fut d'un grand secours, mais n'était qu'une goutte d'eau dans le pot. Assiégé par de nombreuses demandes pour du secours, je dus céder à ma sensibilité et à mes sentiments de compassion, et je pris le parti de faire un emprunt à la Banque pour satisfaire les plus nécessiteux, n'ayant aucunes épargnes à leur distribuer. Pour ga-

rantir ces argents je pris des sécurités sur les biens ou terres de manière à ne pas laisser sacrifier et gaspiller ces terres qui étaient menacées d'être englouties par les spéculateurs. Au risque d'être critiqué et de passer pour un imbécile, je fis un emprunt de $3,000.00 à la Banque de Kingston, Kent Co., et je distribuai ce montant entre environ quatre-vingt colons. On me promettait de rembourser ces montants sous quatre mois ou huit mois au plus, et les huit mois sont écoulés et il n'y a qu'un bien petit nombre qui ont pu satisfaire. De là un embarras facile à concevoir, considérant nos revenus actuels. De plus, la plupart des colons avaient contracté des dettes considérables chez les marchands, plus ou moins légitimes, puisque les marchandises étaient vendues à des prix exorbitants, et encore on ne payait les effets manufacturés. Les impôts, les fausses et injustes mesures contribuèrent pas peu à augmenter ces dettes. D'ailleurs tous les magasins de la localité furent fermés au commencement de la disette, et on s'empressa de s'emparer des terres par des hypothèques, etc., etc. Afin d'éviter une destruction complète de cette nouvelle colonie, je fus obligé de cautionner pour des montants considérables afin de conserver les propriétés aux familles qui étaient menacées d'être mises sur le chemin. Pour avoir agi ainsi, j'ai été l'objet de beaucoup de critiques et même d'insultes grossières. On m'a accusé de spéculer au dépend des colons, de vouloir devenir un seigneur dans Rogersville, de trop m'occuper des affaires temporelles dans cette localité, d'avoir fait de faux rapports sur la situation etc., etc., etc. Voilà comment on juge les actes des hommes les mieux intentionnés sans tenir compte des circonstances et des événements. Qu'importe, il m'a été impossible de voir des compatriotes exploités, et abandonnés ensuite à leur malheur sans leur venir en aide. Je dois dire, cependant, que ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens personnels de leur venir en aide que je me suis décidé d'en appeler à mes compatriotes et au gouvernement. Quant aux collections faites à St. Jean, Chatham, Richibouctou, par des particuliers, je n'ai rien à y voir. Je me suis adressé aux membres qui représentaient les deux comtés où se trouvaient les malheureux afin d'obtenir du soulagement du gouvernement, et s'ils ont jugé opportun de faire des collections locales, je ne puis que les en remercier, et ceux qui nous ont soulagés ; mais je repousse l'accusation que j'ai voulu par là servir des fins politiques. Ma politique consistait à venir en aide à des bienfaiteurs publics et méritants. Il me semblait criminel de laisser toute une population, aussi méritoire que celle qui s'occupe de coloniser le pays, dans la détresse, et de fermer les oreilles à leurs supplications. Que l'on critique, que l'on me calomnie, que l'on ajoute insultes sur insultes, c'est pénible et outrageant ; mais je crois avoir accompli un devoir de citoyen, de patriote et de pasteur, et cela me suffit. Voyant que le Département des terres de la couronne négligeait d'une manière flagrante les intérêts de nos colons en permettant à ses officiers de spéculer aux dépens des pauvres colons et d'en recevoir ensuite les dépouilles, j'ai fait publier des lettres dans les journaux anglais et français, protestant contre ces choses. Je suis même allé rencontrer le gouvernement

à ce sujet, et je croyais avoir obtenu le remède aux abus en obtenant une commission pour faire une enquête sur les griefs, mais jusqu'à présent, du moins, il n'y a pas d'améliorations.

L'investigation était plutôt une farce et un moyen pour pallier et couvrir les fautes des départements, des officiers, et des spéculateurs, que de donner justice et compensation à ceux qui en avaient pleinement le droit. J'ai lieu de croire, cependant, que les nouvelles élections qui approchent serviront beaucoup la cause que je défends. Le public doit, en effet, faire sentir qu'il veut que les enfants du pays soient *considérés* et encouragés.

Je viens de démontrer ce que j'ai fait dans l'intérêt de l'œuvre confiée à ma sollicitude et à mes soins; je me suis permis ces reflexions afin que les personnes qui ont pu avoir été mal informées sur mes actes sachent à quoi s'en tenir après avoir entendu mes explications. C'est aux intéressés et au public de juger si j'ai été fidèle à la mission dont j'ai été chargé par mes compatriotes et de voir si des intérêts aussi graves ne seraient pas mieux entre d'autres mains plus habiles à l'avenir. Il me reste maintenant à dire ce qui a été fait par les amis de la colonisation en faveur de l'œuvre. Je crois que je ne dois pas entrer dans ce rapport les offrandes sous forme de provisions qui ont été envoyées à Rogersville et à l'Acadieville, dans leur détresse; car il ne s'agissait en cela que de soulager les besoins pressants de frères et d'amis nécessiteux et non d'encourager l'œuvre de la colonisation directement. Cependant, je ne saurais passer sous silence la générosité de la population Anglaise de St. Jean, Chatham, Newcastle, Richibouctou, Moncton, et de plusieurs amis qui ont fait preuve d'un esprit de charité chrétienne au delà de toute éloge. Sans leur aide opportun, la misère dans ces deux colonies aurait été extrême.

Voici ce qui m'a été envoyé, comme Président et Trésorier de la Société de Colonisation Acadienne, dans le but de favoriser directement nos colons Acadiens:

Paroisse de St. Louis et de St. Ignace	$ 60.00—effets.
" Richibouctou (Village) (par Rév. F. Cormier)	34.00—argent.
" Shediac	94.50—argent.
" St. Anselme (Fox Creek) (par Rév. Belliveau)	45.00—argent.
" Egmont Bay, P. E. I., (Hon. J. Arseneau)	32.00—effets.
" Rustico	35.00—effets.
" St. Charles (Père Pattenaude)	6.00—effets.
" Ste. Marguerite (Père Boucher)	10.00—effets.
" Bouctouche (en bas) (Père Michaud)	
" Richibouctou (Ville et bas de St. Charles) (Père Bannon)	15.00—effets.
Révérend E. Biron (Paris)	100.00—argent.
Docteur Taché (Ottawa)	5.00—argent.
Hon. Pascal Poirier (Ottawa)	10.00—argent.
Hon. Pierre A. Landry M. P., (Ottawa)	25.00—argent.
Ferdinand Robidoux (*Moniteur Acadien*)	2.00—argent.
Dosithée Richard (Richibouctou)	5.00—argent.
Venant Bourque (Bouctouche)	5.00—argent.
Dons Anonymes	15.00—argent.

Total..	$473.00
Remises par M. Olivier LeBlanc, Trésorier de la Société avant 1884..............................	35.00
	$508.00

Je dois faire mention honorable des noms suivants qui ont montré un intérêt particulier lors de la détresse au printemps dernier : Messieurs Peter Mitchell, M. P., Ottawa ; K. Burns, M. P., Ottawa ; W. Whetan, M. P. P., Richibouctou ; Hon. J. Gillespie, Chatham, et son collègue à Nelson. Ils ont donné généreusement et ils se sont intéressés à venir en aide aux malheureux. D'autres qui ont été aussi fort généreux, mais qui ne veulent pas être connus du public, ont droit à ma plus vive reconnaissance pour leur bonne volonté.

Nous avons donc reçu directement pour " l'œuvre de la Colonisation Acadienne " le montant de $508.00. En y ajoutant le montant reçu de l'ancien trésorier, M. O. LeBlanc, $35.00, fait un total reçu par la Société de $543.00.

Ce montant a été distribué en effets, surtout dans les paroisses de Rogersville, Acadieville et St. Paul—aucune autre colonie ayant fait application.

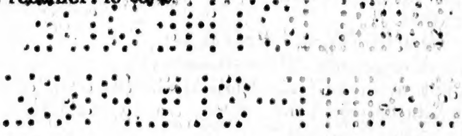
Le système suivi dans la distribution a été de procurer pour les colons la plante et la semence, et de la diviser aussi généralement que possible parmi eux, avec l'obligation de remettre à la Société la même quantité à l'automne, afin de conserver un fonds permanent, qui, je l'espère, aug mentera chaque année par de nouvelles contributions. Je ferai connaître les comptes plus en détails aux directeurs de la Société à notre première réunion générale au printemps.

Reclamant de nouveau l'attention du public sur cet important sujet, et l'assistance des amis de l'œuvre et de notre nationalité,

Je demeure, &c.,

M. F. RICHARD, Ptre,
Président-Trésorier.

P. S.—Si j'ai fait des oublis préjudiciables aux amis de l'œuvre en faimon exposé, que l'on veuille me pardonner, car ils sont involontaires, et je suis prêt à rectifier. le tort. M. F. R.



3.00

5.00

8.00

nt montré un
r : Messieurs
W. Whetan,
on collègue à
és à venir en
eux, mais qui
ve reconnais-

Colonisation
tant reçu de
par la Société

oisses de Ro-
nt fait appli-

ur les colons
que possible
ne quantité à
'espère, aug
rai connaître
tre première

ant sujet, et

, Ptre,
Trésorier.

uvre en fai-
volontaires,
M. F. R.